

Alexandre SANTONI

Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI
Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE**

**Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO**
alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE SOTTA

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 30 OCTOBRE 2025

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription

Mme Géraldine Marielle **STEFANI**, Educatrice spécialisée, demeurant à MONTESQUIEUVOLVESTRE (31310) lieudit Hameau de Montaout.
Née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 22 août 1971.

DESIGNATION

A SOTTA (CORSE-DU-SUD) 20146, Lieudit Salva Di Levo. Une maison comprenant au rez-de-chaussée cinq pièces principales et un grenier à l'étage, jardin attenant, figurant ainsi au cadastre section B numéros 1106 pour 5a 90ca, 1107 pour 3a 60ca, 1109 pour 2a 45ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse électronique de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

Bancarello, route de Sartène – 20169 BONIFACIO

Tél ; 04 95 73 02 25 – Fax 04 95 73 02 41 – Parking Assuré – accès handicapés